



COMMUNIQUÉ

Montreuil, le 04 juin 2024

ACCORD JEUX OLYMPIQUES

PRÈS DE 100 000 CHEMINOT-ES EXCLU-ES

La direction de la SNCF a ouvert un accord à signature jusqu'au 4 juin concernant la période des JOP.

La CGT, après avoir consulté ses instances dirigeantes, ne donnera pas suite à cet accord et vous explique pourquoi.

En effet, cet accord « financier » ne couvre que 30 000 cheminots d'Île-de-France et 20 000 en région.

Par ailleurs, les critères d'attribution des indemnités prévues sont contraints.

Dans les faits, pour percevoir la somme maximale de 1 900 euros/brut, il faudra avoir travaillé 20 jours à proximité d'un site olympique ou paralympique, sur des journées où se déroulent des compétitions et ce, sur l'ensemble de la période.

In fine, combien de cheminots seront donc véritablement concernés par le montant maximum ? Très peu !

UN ACCORD INÉGALITAIRE,

UN ACCORD D'EXCLUSION

Si les cheminots d'Île-de-France vont être majoritairement sollicités, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux, bien que jugés par la direction comme « *ne concourant pas directement à la production* », subiront également les conséquences de cette période particulière, sans pour autant ouvrir droit à indemnité.

Les cheminots, en région, n'ayant aucun site olympique et paralympique sur leur territoire, n'auront pas non plus de droit à indemnité.

POURTANT :

- Des renforts seront envoyés en Île-de-France. Ce sera autant d'effectifs en moins en région pour assurer la production estivale et donc des conditions de travail dégradées pour ceux qui restent.
- 10 millions de touristes sont attendus au cours de cet événement en France. Beaucoup d'entre eux y séjourneront sur l'ensemble de la période. Ils se déplaceront sur l'ensemble du territoire en dehors des jours de compétition. **Ce sera donc un afflux supplémentaire et important de voyageurs dans nos gares et nos trains et c'est tant mieux !** En attendant, les cheminots, dans toutes les régions, auront à gérer cet afflux exceptionnel. **Ils sont donc aussi impactés par les JOP !**



Les cheminots qui ont participé à la préparation des JOP et celles et ceux qui auront à assumer les reports de charge de travail post JOP sont exclus des mesures indemnitaires. La direction laissant l'octroi d'éventuelles compensations à l'appréciation des directions d'établissements.

Toutefois, la Fédération CGT des Cheminots estime que certaines mesures vont dans le bon sens (compensation des contraintes) mais juge que le dispositif est inadapté à la réalité de la production ferroviaire.

Elle souhaite qu'aucun cheminot ne soit laissé au bord de la voie !

- L'ensemble des cheminots doit donc bénéficier de mesures exceptionnelles. Cela ne serait que justice !

Par conséquent, la Fédération CGT va donc, à nouveau, interpellier la direction dans ce sens.

La CGT a d'ailleurs proposé plusieurs dispositifs de compensation pour que tous les cheminots puissent bénéficier d'une juste reconnaissance dans leur engagement à la préparation et/ou à la participation à cet événement.

La CGT, avec ses syndicats locaux, continuera, quoi qu'il en soit, à se tenir aux côtés des cheminots y compris dans la période des JO afin de s'assurer que l'organisation de la production et les conditions de travail ne soient pas dégradées.

**« TOUT·ES CHEMINOT·ES »
ne peut pas être qu'un slogan !**

La Fédération CGT des Cheminots veut lui donner corps et le faire vivre !

